



LEBENSQUALITÄT
ENSEMBLE

Réaménagement de la rue du Châtelet

Document de synthèse sur le tronçon T2 des mesures d'accompagnement en matière de circulation de la branche Est de l'A5.

Réaménagement de la rue du Châtelet

(Rue de Boujean – Rue du Moulin)

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE : 2025 À 2026

L'ouverture de la branche Est de l'autoroute en 2017 a permis de réduire le volume de trafic à la rue du Châtelet. Des mesures ciblées doivent maintenant permettre d'apaiser davantage le trafic, augmenter la sécurité des piétons, des piétonnes et des cyclistes et ainsi achever la transformation d'une route de liaison en route collectrice¹.

Apaisement du trafic

La rue du Châtelet a longtemps été utilisée comme une route de liaison par le trafic en transit, notamment entre la jonction de Bienne nord et le sud de l'agglomération. Suite à l'ouverture du contournement est en 2017, le trafic sur la rue du Châtelet a baissé d'environ 15%, alors que l'on pouvait s'attendre à une diminution du trafic d'au moins 25%. Il reste donc un potentiel certain de réduction du trafic. Pour cela, un régime de vitesse réduit sera introduit et un arrêt de bus bloquant permettra de prioriser les transports publics. L'objectif principal est de redonner à la rue du Châtelet, aujourd'hui fortement marquée par le trafic, un caractère plus apaisé, favorisant la circulation des vélos, des piétonnes et des piétons, notamment aux abords de l'école du Châtelet et du centre de soin du Schössli.

Amélioration de la qualité urbanistique et paysagère

La rue du Châtelet est bordée par de grands espaces verts et des arbres luxuriants. Elle dispose toutefois d'un potentiel de revalorisation écologique et de mise en réseau avec les places et les espaces verts adjacents. Les places et espaces verts appartenant à la Ville et jouxtant la rue sont aujourd'hui peu riches en espèces florales et offrent un grand potentiel pour la promotion de la biodiversité. Afin de revaloriser l'image du site et de donner à la rue une plus grande qualité paysagère, il est prévu de supprimer le parking entre l'école et le chemin des Palmiers et d'y créer un espace de séjour végétalisé agrémenté d'arbres offrant ainsi plus de biodiversité. La petite place située à l'intersection entre la rue du Châtelet et le chemin des Grillons sera quant à elle rendu plus attractive en y installant un banc et en y plantant un arbre supplémentaire. Les placettes seront équipées d'arceaux permettant d'y stationner son vélo.

Mesures visant à accroître la résilience face au changement climatique

À la rue du Châtelet, il est prévu de planter des arbres supplémentaires aux abords de la chaussée. Les arbres fournissent de l'ombre, permettent l'évaporation de l'eau par leurs feuilles et constituent un habitat idéal pour différentes espèces animales. De plus, des espaces peuvent être soit végétalisés ou recouverts d'un revêtement perméable permettant l'infiltration et l'évaporation de l'eau de pluie et qui empêche le développement des îlots de chaleur, très prononcé en été sur les sols imperméables. En combinaison avec la végétation, il en résulte un effet positif sur le microclimat urbain et sur la biodiversité.

¹ Les routes collectrices servent à la desserte générale de certains quartiers. Elles collectent le trafic des petites rues de quartier et le conduisent vers les routes principales.

Plus de sécurité grâce à des mesures adaptées et spécifiques à chaque tronçon

À la rue du Châtelet, le gain de sécurité pour les cyclistes joue un rôle important dans la décision d'abaisser la vitesse de circulation visée de 50 km/h à 30 km/h. Cette mesure permet d'augmenter aussi bien la sécurité objective que le sentiment subjectif de sécurité des cyclistes. L'infrastructure pour les piétonnes et les piétons sera également revalorisée. Une zone de rencontre (20 km/h) sera introduite devant l'école, donnant la priorité aux élèves et augmentant leur sécurité sur le trajet scolaire.

Décisions générales sur les transports

La rue du Châtelet s'inscrit avant tout dans un quartier d'habitation, avec un tissu bâti historique à l'ouest et une trame d'habitation plus récente à l'est. C'est pourquoi un régime de circulation où les piétonnes et les piétons sont autorisés de traverser la route à l'endroit de leur choix est visé. L'espace disponible pour la chaussée est en outre limité. En raison de cette combinaison de fonctions et d'espaces, une chaussée étroite avec un régime de vitesse de circulation de 30 km/h est prévue pour ce tronçon. Cette mesure doit favoriser la cohabitation des différents usagers et usagères de la route et augmenter leur sécurité. Afin de mettre en évidence l'école et d'assurer plus de confort et de sécurité pour tous les usagers et usagères de la route, une zone de rencontre (20 km/h) interrompra ponctuellement la limitation à 30 km/h.

Possibilités de participation

En raison de la faible marge de manœuvre, seule une implication des acteurs clés est prévue pour la rue du Châtelet. La population sera néanmoins informée du projet par communiqué de presse et via le site internet de la Ville de Bienne. La population sera également informée en temps voulu du déroulement exact des travaux. De plus, dans le cadre de la planification détaillée et comme pour tout autre projet, la Ville pourra aussi s'adresser directement aux personnes concernées par des mesures spécifiques, afin de clarifier des détails juridiques de la planification. En outre, la population a toujours la possibilité d'exercer une influence sur le projet par voies politiques ou juridiques officielles.

Financement

Les mesures d'accompagnement de la circulation sur la branche Est de l'A5 sont initiées et financées par la ville de Bienne. Selon le tronçon, il est possible de faire valoir des subventions de la Confédération et du canton sur la base du plan directeur des mesures d'accompagnement en matière de circulation et du projet d'agglomération. Le coût total du réaménagement du tronçon de la Rue du Châtelet s'élève à environ 1.2 millions de CHF. Environ 40% de ces coûts sont pris en charge par la Confédération et les Cantons.

Objectifs du réaménagement de la rue du Châtelet

- Apaisement du trafic
- Sécurisation des itinéraires piétonniers notamment aux abords des écoles
- Sécurisation de l'itinéraire cyclable
- Priorisation des transports publics
- Accroissement de la résilience face au changement climatique et amélioration de la qualité urbanistique et paysagère

Fiche d'information sur le tronçon : www.biel-bienne.ch/espaceroitier-projets

Mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à la branche Est de l'A5

Rendre l'espace routier plus attrayant sur l'ensemble de la ville

Dans le cadre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à la branche Est de l'A5, l'espace routier de Bienne sera revalorisé progressivement et durablement. Au total, 21 tronçons seront mis en œuvre progressivement et de manière coordonnée. Une période d'environ 10 ans est prévue à cet effet. L'attractivité sera renforcée sur les axes nord et sud ainsi que sur différentes liaisons transversales et les voies d'accès à l'autoroute. La Ville de Bienne poursuit ainsi une politique systématique de valorisation de l'espace public, d'animation des quartiers, de promotion de la mobilité durable et de lutte contre le changement climatique.

L'objectif des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) sur les axes nord et sud est de réduire encore le trafic et les émissions sonores, d'améliorer la sécurité, de réduire les atteintes à l'environnement et au climat et, globalement, d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Plus d'informations sur le projet : www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets
Vers la brochure de présentation : www.biel-bienne.ch/espaceroutier-principes

CONTACT

Ville de Bienne
Département des infrastructures
Rue Centrale 49
2501 Bienne
032 326 16 51
www.biel-bienne.ch

Légende	
	Trottoir
	Arbre sur domaine public/privé
	Nouvel arbre
	Zone pour les mesures de revalorisation
	Délimitation du secteur

